

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

**N : 43/2014**

**Objet : Constitution de servitude ERDF / Commune de GRIGNOLS**

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 14 - Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Christian BEZOS

***Date de convocation : 19 septembre 2014***

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'étude notariale POITEVIN basée à TOULOUSE.

Cette étude est chargée par la Sté ERDF de procéder à la publication de plusieurs conventions de servitude.

Les parcelles concernées situées sur le territoire communal sont cadastrées :

- Section F parcelle 79
- Section AC parcelle 420
- Section G parcelle 338
- Section AC parcelle 257
- Section F parcelle 736

Sur ces parcelles sont principalement implantés des ouvrages, coffrets, accessoires...

S'agissant d'un acte authentique, le Conseil Municipal doit autoriser la Maire à signer les conventions de servitude.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude avec ERDF.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 01 octobre 2014.

Le Maire,  
Jean Pierre BAILLÉ.